



# Déclaration Universelle du Vivre-Ensemble en Paix

## Préambule

Considérant que le 8 décembre 2017, l'Organisation des Nations Unies (ONU) adoptait à l'unanimité des 193 pays membres, la Résolution A/RES/72/130 visant à proclamer le 16 mai de chaque année, Journée Internationale du Vivre-Ensemble en Paix (JIVEP),

Considérant que la JIVEP est soutenue par l'Union Africaine (Conseil de Paix et de Sécurité, Réunion 891, 2019) et par le Mouvement des Pays Non-Alignés (Caracas, 2019),

Considérant qu'elle est également soutenue par de nombreuses villes et capitales dans le monde à travers la *Déclaration de Düsseldorf* (Observatoire international des maires pour le vivre ensemble, août 2019) par laquelle elles s'engagent à la célébrer chaque année,

Considérant qu'aujourd'hui encore, la peur de l'autre alimente l'intolérance et que la culture du « chacun pour soi » mène à des conflits politiques, économiques, sociaux et environnementaux nuisibles à la Paix,

Considérant que des milliards de femmes et d'hommes vivent déjà ensemble, en bonne intelligence en se référant aux valeurs de pardon et de compassion,

Considérant que nous sommes interdépendants les uns des autres, quels que soient nos origines, nos croyances, notre culture, notre statut social, nos lieux et nos modes de vie,

Considérant qu'il est de notre devoir d'humanité d'agir ensemble en vue de créer les conditions de réconciliation et de solidarité de la famille humaine,

Considérant qu'il est urgent d'éduquer les jeunes générations à la Culture de Paix pour que les adultes de demain construisent leur avenir l'un avec l'autre et non pas l'un contre l'autre.

## Proclamation

**Nous, citoyens et citoyennes du monde, décideurs politiques, économiques et sociaux, proclamons que nous souscrivons à la Déclaration Universelle du Vivre-Ensemble en Paix en faveur « de la tolérance, de l'inclusion, de la compréhension et de la solidarité, et exprimons le désir profond de vivre et d'agir ensemble, unis dans la différence et dans la diversité, en vue de bâtir un monde viable reposant sur la paix, la solidarité et l'harmonie ».\***

\* Extrait de la résolution des Nations Unies A/RES/72/130 pour l'adoption de la Journée Internationale du Vivre-Ensemble en Paix

## En adhérant à la Déclaration Universelle du Vivre-Ensemble en Paix, je m'engage :

### ■ En tant que citoyenne ou citoyen :

- À reconnaître l'égalité de toutes les citoyennes et tous les citoyens ainsi que l'interdépendance des liens qui nous unissent,
- À construire des ponts et à briser les murs qui nous séparent,
- À célébrer la Journée Internationale du Vivre-ensemble en Paix, dans le respect de la culture et des particularités locales, y compris en prenant des initiatives éducatives et en menant des activités de sensibilisation,
- À agir auprès des institutions nationales pour les inciter à créer les conditions du Vivre-Ensemble en Paix.

### ■ En tant qu'élue ou élu municipal, régional ou national :

- À faire la promotion du Vivre-Ensemble en Paix par la reconnaissance et le respect de toutes formes de diversité et à lutter contre la discrimination pour faciliter la coexistence harmonieuse dans les villes,
- À encourager l'unité et la cohésion sociale en travaillant au plus près des forces vives de la collectivité pour bâtir la confiance mutuelle et favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance à la société chez toutes les citoyennes et tous les citoyens,
- À mettre en œuvre des stratégies qui favorisent le Vivre-Ensemble et le Faire-Ensemble par des activités de proximité facilitant les contacts entre toutes les citoyennes et tous les citoyens.

### ■ En tant que dirigeante ou dirigeant d'entreprise :

- À œuvrer en faveur d'une économie respectant la vie et la dignité humaine, et qui valorise les comportements de coopération avec l'ensemble des parties prenantes,
- À favoriser l'émergence d'œuvres collectives qui donnent du sens à nos actes quotidiens et à développer des entreprises au service du bien-être commun avec le profit comme moyen et non comme but,
- À modifier les pratiques et à gérer l'impact des activités économiques sur la biodiversité ainsi que sur le réchauffement climatique et à adopter des politiques visant l'égalité, notamment salariale, entre les hommes et les femmes.

### ■ En tant que leader religieux :

- À contribuer à la réconciliation de la famille humaine dans le respect de sa diversité religieuse et spirituelle.

### ■ En tant que Chef d'État ou de gouvernement :

- À continuer d'agir en faveur de la réconciliation afin de contribuer à la paix et au développement durable, notamment en collaborant avec les communautés, les chefs religieux et les autres parties prenantes, en adoptant des mesures de solidarité et en incitant les êtres humains au pardon et à la compassion,
- À établir les conditions pour diminuer les inégalités sociales et économiques, et notamment en interdisant l'exploitation des enfants,
- À introduire l'enseignement de la Culture de Paix dans les programmes scolaires tout au long du cursus.

### ■ En tant qu'Organisation ou Institution nationale ou internationale :

- À s'assurer que les recommandations et les principes sur lesquels s'appuie la résolution A/RES/72/130 des Nations Unies concernant la JIVEP se transforment en actions concrètes,
- À promouvoir des conférences internationales en faveur du Vivre-Ensemble en Paix et à participer aux efforts coordonnés de l'action menée au niveau planétaire.

Pour adhérer à la Déclaration Universelle du Vivre-Ensemble en Paix : [www.16mai.org](http://www.16mai.org)

Merci de partager autour de vous

